



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.1

**Numéro de la demande :** 2016-0954  
**Demande :** Conversion en homologation complète sans consultation  
**Produit :** Herbicide Signal F  
**Numéro d'homologation :** 31434  
**Matières actives (m.a.) :** Clodinafop-propargyl et fluroxypyr (présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2640815

### Objet de la demande

La présente demande vise à communiquer des données sur la toxicité pour l'environnement, en réponse à l'avis délivré en vertu de l'article 12 dans le cadre de l'homologation initiale de l'herbicide Signal F, ainsi qu'à modifier l'état d'homologation de cette préparation commerciale, pour passer d'une homologation conditionnelle à une homologation complète.

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation sanitaire, des propriétés chimiques et de la valeur n'est requise pour la présente demande.

### Évaluation environnementale

Les évaluations des risques pour les espèces les plus sensibles et les zones tampons ont été mises à jour conformément aux normes actuelles de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). À la lumière des nouvelles données communiquées par le détenteur d'homologation, l'herbicide Signal F contenant deux matières actives – l'ester de 1-méthylheptyle et le clodinafop-propargyl – combinées au phytoprotecteur cloquintocet, n'aura pas de répercussions environnementales supplémentaires et ne posera pas de risques supplémentaires pour l'environnement par rapport à des utilisations déjà homologuées. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées par des énoncés adéquats sur l'étiquette du produit.

### Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit, l'herbicide Signal F, et elle juge ces renseignements suffisants pour convertir l'homologation conditionnelle en une homologation complète.

### Références

**N° de  
document  
de**

**l'ARLA**

2608616

2608617

**Référence**

2016, Report - 586A-131 Daphnia - Final, DACO: 9.3.5

2015, Report - 586P-101 Lemna - Final, DACO: 9.8.6

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.